

à long terme du point de vue de la santé de la population, contribuent à la pollution du sol, de l'eau et de l'air et contaminent hommes, animaux et plantes.

Face à cette évolution, où est l'intérêt des travailleurs ? Quelle orientation doit défendre le mouvement syndical ? Doit-il fermer les yeux sur ces faits, chaque fédération s'identifiant avec "sa" branche, "ses" entreprises, "ses" emplois, en dehors de toute autre considération ?

Doit-il nier les problèmes posés par le développement actuel de la société et s'y adapter en bornant ses objectifs à corriger un peu les nuisances engendrées ?

Ou bien, doit-il affronter résolument ces problèmes en considérant que l'action violente, destructrice, exercée sur la nature n'est que le reflet de la violence des rapports sociaux capitalistes, basés sur l'exploitation et que ce type de développement est suicidaire ?

Le mouvement syndical ne doit-il pas, dès lors, s'engager dans le sens d'un changement fondamental de la société, ne doit-il pas inscrire son action immédiate dans cette perspective-là, parce qu'elle seule permettra d'inverser le processus en cours ?

Nous voudrions, au delà de tout esprit polémique, contribuer, par ces questions, à un débat nécessaire à l'intérieur du mouvement syndical sur ces problèmes.

C'est pourquoi nous vous demandons, pour conclure :

1. de bien vouloir adresser notre lettre à tous les membres du comité
2. de bien vouloir consacrer un point de l'ordre du jour à cette affaire, dans le prochain comité de l'USCG et dans la prochaine assemblée des délégués.

Par ailleurs, nous souhaitons expliquer notre point de vue devant toute assemblée générale de la chimie qui le désirerait, ou devant un comité élargi.

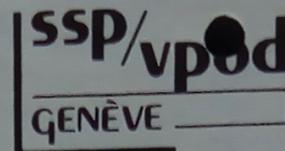
Nous proposons de débattre des problèmes de fond liés à la pollution et à la destruction de l'environnement, par exemple dans des Journées d'automne de l'USCG consacrées au thème "Ecologie, société et syndicalisme".

Nous proposons également que l'Université Ouvrière consacre un séminaire à ce thème de fond.

Dans l'attente de décisions positives, nous vous prions d'agréer, chers collègues, nos meilleures salutations.

COMITE DE SECTION
SSP/VPOD - GENEVE
B. Saillant, président

Copie à la F.T.C.P. - Genève



AUX MILITANTS DE LA SECTION

TEXTE DE LA LETTRE ADRESSE LE 22.3.85
AU COMITE DE L'USCG

Concerne: fuite de brome chez Firmenich

Chers collègues,

Lors du comité de l'USCG du 28 janvier 1985, le collègue Conus, secrétaire de la FTCP, a mis en cause l'attitude de notre section SSP/VPOD dans l'affaire de la fuite de brome survenue chez Firmenich.

Le procès-verbal de séance rend compte de cela sous la forme suivante: "Le collègue Conus regrette et dénonce l'attitude de la VPOD lors de l'accident survenu chez Firmenich. La VPOD avait demandé la fermeture de l'entreprise et la mise au chômage technique du personnel. Décarroretorque que le risque encouru dépassait le seul personnel de l'entreprise."

Nous tenons à exprimer notre désaccord sur la manière de présenter les choses; nous considérons que ces accusations sont injustifiées et occultent les problèmes de fond posés par cet accident. Cette affaire pose, en effet, des questions d'orientation syndicale face aux problèmes nouveaux qui surgissent dans le développement chaotique actuel du système capitaliste.

Seveso, Mexico, Bhopal, la pollution du sol (par les engrais chimiques et leurs nitrates), de l'air, de l'eau (empoisonnement des lacs, des rivières et des nappes phréatiques). Toute cette évolution, avec ses conséquences désastreuses sur la santé de l'humanité, nous oblige à nous interroger fondamentalement et nous interdit la politique de l'autruche.

Face aux dangers potentiels de la production chimique, exiger la plus grande transparence possible dans l'information est la meilleure garantie de sécurité pour la population.

Or, la démarche de la FTCP, telle qu'elle apparaît dans ses communiqués de presse ou dans l'intervention de son représentant au comité de l'USCG, nous semble aller dans le sens opposé : minimisation des risques, dilution des responsabilités, identification à l'entreprise, black-out sur l'information, attaque contre ceux qui voulaient des explications claires et déterminer les responsabilités, appel à faire confiance aux entreprises de la chimie et au syndicat.

Nous pensons que cette attitude est de nature à jeter le discrédit sur le syndicalisme dans la population.

En effet, pourquoi la FTCP n'a-t-elle pas rectifié d'emblée les mensonges de Firmenich quant à l'heure de l'accident ?

Pourquoi a-t-il fallu attendre l'enquête de la TV pour apprendre que l'accident avait eu lieu à 9h.31 et non à 9h.51, comme l'entreprise le prétendait jusque là ?

Pourquoi la FTCP n'a-t-elle jamais révélé qu'une première fuite s'était déjà déclarée à 9h.21, soit 10 minutes avant l'accident, mais qu'ordre avait été donné aux ouvriers de poursuivre le processus ?

Pourquoi n'a-t-elle pas révélé que le Joint de serrage en aluminium utilisé dans cette expérience pilote, disposant d'un ordinateur ultrasophistiqué pour contrôler le processus, ne présentait pas toutes les garanties de sécurité ?

Pourquoi a-t-il fallu attendre les déclarations du Juge Blaser pour l'apprendre ?

Pourquoi n'est-elle pas intervenue pour dire qu'il aurait été plus sûr, étant donné le danger que présentait le produit utilisé, de fractionner en 100 Kg les 600 Kg contenus dans le container ?

Pourquoi la hiérarchie de l'entreprise a-t-elle décidé d'actionner le ventilateur sans attendre l'arrivée des pompiers, dispersant ainsi le brome dans l'atmosphère et mettant en danger la population avoisinante ? Cette décision consistant à laisser s'échapper le gaz toxique plutôt que de circonscrire le danger, n'est-elle pas à première vue absurde tant du point de vue de la sécurité des travailleurs que de celle de la population ?

Sachant que l'accident s'est produit dans un laboratoire ultrasophistiqué, dans lequel les nombreuses réactions que comportait le processus étaient contrôlées par un ordinateur qui coûte une petite fortune, est-il invraisemblable de supposer que la protection de l'ordinateur a primé les considérations de protection des travailleurs et de la population ?

Il est exact que le comité unitaire qui s'est constitué après l'accident et auquel le SSP/VPOD a adhéré, avait demandé l'arrêt de la production incriminée et la mise au chômage technique du personnel, jusqu'à ce que des mesures de contrôle et de sécurité aient été mises sur pied.

Au sein du comité, notre syndicat avait exprimé ses réserves sur la demande de mise au chômage technique qui prêtait, par sa formulation même, à ambiguïté.

En revanche, nous estimons que l'arrêt de la production sans perte de salaire pour les ouvriers, était effectivement la seule mesure raisonnable pour garantir la sécurité des travailleurs et de la population si l'on pouvait avoir le moindre doute sur la persistance d'un danger quelconque.

C'est si vrai que, deux jours après l'accident, toutes les installations ont effectivement été stoppées pendant un jour et vérifiées

complètement par la commission "Hygiène et sécurité" de Firmenich et qu'une installation a été arrêtée pendant 2 mois parce qu'elle ne correspondait pas aux conditions de sécurité.

Pourquoi la FTCP attaque-t-elle notre organisation syndicale sur cette question et ne révèle-t-elle pas que, dans les faits, sur le plan interne à l'entreprise, les revendications du comité unitaire ont été satisfaites ?

Nous ne doutons pas que la FTCP et les commissions "Hygiène et sécurité" déploient de grands efforts dans le domaine de la sécurité, en veillant au respect des normes, en exigeant du patronat des installations sûres et en suggérant inlassablement des améliorations sur ce plan.

Mais le capital décidera toujours de fabriquer un produit, même sachant que sa production est dangereuse ou nuisible, si cette production peut lui assurer de juteux profits.

Dans la production capitaliste, le critère de rentabilité prime toujours sur les exigences de santé et de sécurité. Le capitalisme n'investit dans le domaine de la sécurité que s'il y est contraint. De plus, les scientifiques eux-mêmes attirent notre attention sur le fait que personne ne connaît les effets à long terme de la multitude des combinaisons nouvelles qui sont produites et utilisées dans l'industrie chimique.

D'ailleurs, la fuite de brome ne s'est-elle pas produite dans un atelier doté d'une technologie ultrasophistiquée au sein d'une entreprise qui a la réputation d'être à la pointe en ce qui concerne les conditions de sécurité ?

Il ne nous semble, dès lors, pas juste que la FTCP, sans nier les efforts qu'elle déploie dans ce domaine, nous demande de lui faire confiance parce qu'elle nous garantirait la maîtrise des exigences de sécurité pour la santé des travailleurs et de la population. Ces exigences sont l'affaire de tous.

On peut minimiser la fuite de brome; elle pose néanmoins au mouvement syndical des problèmes fondamentaux d'orientation.

L'industrie chimique, comme l'industrie nucléaire ou l'industrie de l'armement, est actuellement au centre d'un débat de civilisation tant du point de vue de l'utilité de sa production que de ses dangers potentiels.

Non seulement la production de l'industrie chimique (fabrication, stockage, et transport des produits, matières premières ou déchets) mais encore la consommation de ces produits (engrais chimiques, pesticides, insecticides; maints produits pharmaceutiques présentant des effets secondaires, antibiotiques et tranquillisants utilisés dans l'élevage intensif des animaux, colorants, arômes, etc.) présentent des risques